

Association "ONCOLIA"

Siège social : 8, rue Adolphe Seyboth

67000 STRASBOURG

Registre des Associations
TI Strasbourg Vol 82 folio 271
N° SIRET 451 381 354 00013 APE 851C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 9 juin 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association "ONCOLIA", tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité de coordination. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

.../....

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des contrôles pour vérifier l'application de ces méthodes.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

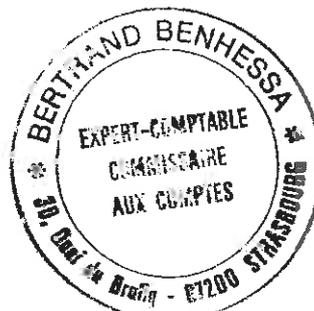
III. – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier inclus dans le rapport d'activité du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Strasbourg, le 26 avril 2011

Le Commissaire aux comptes



FIDEC
Fiduciaire de l'Economie S.A.
Société d'Expertise Comptable et de Coopération aux Comptes
Le Président-Directeur Général

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	6 458	6 458				
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	41 607	41 607				
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 920		1 920	1 920			
TOTAL I	49 985	48 065	1 920	1 920			
Comptes de liaison							
TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	698		698	2 309	1 611	69.77
Valeurs mobilières de placement	223 915		223 915	305 303	81 388	26.66	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	122 929		122 929	28 221	94 708	335.60	
Charges constatées d'avance (3)							
TOTAL III	347 542		347 542	335 833	11 709	3.49	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	397 527	48 065	349 462	337 753	11 709	3.47	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2010	12	31/12/2009	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	292 343		289 880		2 463	0.85
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations	15 710		15 440		270	1.75
Autres produits			1 900		1 900	100.00
TOTAL I	309 053		307 220		1 833	0.27
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	34 742		37 731		2 989	7.92
Impôts, taxes et versements assimilés	580		383		197	51.35
Salaires et traitements	68 754		53 186		15 568	29.27
Charges sociales	43 967		45 233		1 266	2.80
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 265		1 399		1 866	133.37
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	154 045		150 116		3 929	2.62
Autres charges (2)			126		126	100.00
TOTAL II	305 154		288 176		17 178	5.96
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 700		19 044		16 345	85.82
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 349 461.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 308 053.31 Euros et dégageant un excédent de 8 647.39 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -